

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 4 décembre 2023, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 145-12-23

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires
nouvelles restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 146-12-23

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le
procès-verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de novembre 2023
tels que soumis.

5. RÉOLUTION 147-12-23

ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

BANCAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois de novembre 2023 soit adoptée telle que déposée.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

6. RÉSOLUTION 148-12-23

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

7. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 220-12-23 PORTANT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFICATIONS 2024

La conseillère Anne-Marie-Boudreau donne avis qu'elle présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement portant sur l'imposition des taxes et tarifications 2024 ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

8. RÉSOLUTION 149-12-23

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances débuteront à 19h00 :

Lundi 15 janvier	Lundi 5 février	Lundi 4 mars
Mardi 2 avril	Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Mardi 2 juillet	Lundi 5 août	Mardi 3 septembre
Lundi 7 octobre	Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

9. RÉSOLUTION 150-12-23

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau administratif de la Municipalité sera fermé durant la période des fêtes soit du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement. Le 8 janvier 2024, le bureau sera fermé aux publics pour permettre la fermeture de l'année 2023.

10. RÉSOLUTION 151-12-23

AUTORISATION DU 1^{ER} PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le premier paiement le 15 décembre en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 12 480\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 décembre 2023.

11. RÉOLUTION 152-12-23

ENTÉRINER ET CONFIRMER LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre pouvait bénéficier d'une aide financière de 75 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

12. RÉOLUTION 153-12-23

VALIDATION DES DÉBITMÈTRES-STATIONS AQUEDUCS

ATTENDU le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau;

ATTENDU la soumission d'Endress Hauser;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission d'Endress Hauser au montant de 4 739\$ avant taxes pour la validation des débitmètres pour l'année 2024;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

13. RÉOLUTION 154-12-23

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR LA TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS DE LA MINGANIE

ATTENDU la correspondance reçue de la Table de concertation des aînés de la Minganie concernant une aide financière de 625.00\$ pour les déplacements des aînés et des représentants de organisations locales de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre participants aux rencontres;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre donne une contribution de 625.00\$ à la Table de concertation des aînés de la Minganie pour l'année 2024 afin de contribuer aux déplacements des divers représentants de la Municipalité aux rencontres;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

14. RÉSOLUTION 155-12-23

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA FÊTE DE NOEL DES ENFANTS

ATTENDU la demande d'appui financier pour la fête de Noël des enfants;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre donne une contribution de 500\$ pour la fête de Noël des enfants;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

15. RÉSOLUTION 156-12-23

PLAN DE SOUTIEN ET MISE À JOUR ANNUELLE-AUTOMATISATION JRT

CONSIDÉRANT LES besoins de support et de mise à jour annuelle pour les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT la soumission JRT Automatisation;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la soumission de JRT Automatisation au montant de 1 000\$ sans les taxes pour le plan de support et de mise à jour annuelle ;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

16. RÉSOLUTION 157-12-23

DEMANDE DE DÉMANTELLEMENT DU PONT-P 09275

CONSIDÉRANT le nouveau chemin d'accès à Rivière-aux-Graines ;

CONSIDÉRANT l'incapacité financière de la Municipalité à entretenir l'ancien tronçon de chemin;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande au ministère des Transports du Québec de démanteler le pont P-09275 situé sur l'ancien tronçon menant à Rivière-aux-Graines;

17. RÉSOLUTION 158-12-23

APPUI À LA VILLE DE PORT-CARTIER-DEMANDE D'ADOPTION D'UN PLAN DE SAUVEGARDE DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-392 de la Ville de Port-Cartier intitulée « Demande d'adoption d'un plan de sauvegarde de la Côte-Nord »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est d'avis avec la Ville de Port-Cartier;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère

APPUYÉ PAR le conseiller

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre appui fortement la Ville de Port-Cartier dans sa demande auprès des Gouvernements provincial et fédérale d'adopter un plan de sauvegarde de la Côte-Nord;

De transmettre la présente résolution aux députées fédérale et provinciale représentant la Côte-Nord;

18. CORRESPONDANCE

Les correspondances sont déposées.

19. RAPPORT DE COMITÉ

Aucun rapport

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

21. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par

Séance régulière du 4 décembre 2023

la conseillère Maryse Pagé. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h10.

22. SIGNATURES

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire